

**60ÈME ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'ONM,
CONFÉRENCE DE MONSIEUR MICHEL POIGNARD,
Docteur en droit, Avocat, Maître de conférences
à Sciences Po Paris**



« *ONM (1963-2023) : actualité & permanence de valeurs dans la République* »

Judi 9 novembre, La Roche-Sur-Yon

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Chère Michèle, Cher Patrick, Mesdames et Messieurs,

Les temps de commémoration sont des temps précieux non seulement pour la mémoire mais aussi pour la réflexion et la projection.

2023 va se clôturer dans quelques semaines et avec cette clôture va pareillement s'achever un cycle de 3 moments mémoriels majeurs :

- **La commémoration du 80 -ème anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance** (le CNR), le 27 mai 1943, dans un modeste appartement parisien, rue du Four ;
- **La commémoration du 80 -ème anniversaire de la mort du Préfet Jean Moulin**, le 8 juillet 1943, l'homme de la République des catacombes ;
- **La commémoration du 60 -ème anniversaire de la création de l'Ordre National du Mérite**, le 3 décembre 1963.

Il faut croire aux vertus des symboles qui précisément donnent du sens et nourrissent une communauté nationale.

L'historien-académicien Pierre Nora, spécialiste du sentiment national, se plaît à nous rappeler : « *un peuple qui ne sait plus interpréter ses propres signes, ses propres mythes, ses propres symboles, devient étranger à lui-même et perd sa foi en son destin* ».

Ce soir, dans cet auditorium, quoi de commun entre ces 3 évènements ?

A l'évidence, un triple symbole :

- **Le premier**, restaurer la République et l'Etat de droit par la définition d'un programme œcuménique et volontariste de reconstruction du pays meurtri par la guerre, la déportation et l'humiliation ;
- **Le second**, saluer le plus jeune Préfet de France refusant la soumission et incarnant le sens fédérateur de l'engagement comme héros, car à chaque minute de liberté qui pouvait être pour lui la dernière, l'importance du credo qu'il s'était forgé dans la solitude de sa conscience s'appelait bien refus inflexible de transiger jusqu'au sacrifice suprême ;
- **Le troisième**, marquer la naissance d'un Ordre venant seconder la Légion d'Honneur et recevant vocation de récompenser des services rendus à la Nation (second mais pas secondaire).

REPUBLIQUE, ENGAGEMENT, EXEMPLARITE : les mêmes maillons d'une même chaîne, les mêmes élans vertueux qui cimentent, unissent, élèvent et donnent du sens à ce « *vivre ensemble* » pour reprendre la belle formule d'Ernest Renan retenue dans sa conférence du 11 mars 1882, à la Sorbonne, sur le thème « *Qu'est-ce qu'une Nation ?* ».

Décret du 3 décembre 1963 : création de l'ONM.

Cette création par le Général de Gaulle résulte d'une plus large réforme du système des décorations engagée en 1958 et inspirée par le Général d'Armée Georges Catroux, alors Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, véritable architecte de la modernisation de nos Ordres nationaux et qui occupera d'ailleurs les fonctions de Grand Chancelier de 1954 à 1969.

En effet, par décret du 28 novembre 1962 a été institué un Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire prenant le relais de la Charte de la Légion d'Honneur issue du décret du 16 mars 1852.

A une codification formelle est venue s'ajouter une refonte des textes dans le souci de restituer au premier Ordre national créé en 1802 par le Premier Consul le prestige devant être le sien en vue de reconnaître l'effectivité de mérites éminents.

De même, l'autorité du Grand Maître -Président de la République se trouve consacrée avec l'institutionnalisation d'une collaboration directe entre lui et le Grand Chancelier tandis que l'Ordre de la Légion d'Honneur se voit accorder juridiquement la personnalité morale et ce sera majeur évidemment pour sa capacité demain à gérer dons et legs.

Le décret du 3 décembre 1963 portant création de l'ONM vient donc parachever l'œuvre réformatrice engagée.

Triple vocation assignée à ce nouvel Ordre, héritier des Ordres chevaleresques :

- 1°) **récompenser** des mérites distingués ne présentant pas toutes les qualifications requises pour la Légion d'Honneur ;
- 2°) **simplifier et harmoniser** le système des distinctions honorifiques en substituant à une quinzaine d'Ordres ministériels et coloniaux un second Ordre national ;
- 3°) **mettre en place** une organisation, une discipline et une hiérarchie dont un Chancelier, par ailleurs également Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, qui se voit chargé d'en être le garant depuis l'Hôtel de Salm.

Non sans intérêt, il sera relevé que la création de **1963** de ce nouvel Ordre républicain s'est inscrite dans la même logique, la même veine, que la mise en place des institutions de la Vème République par les révisions constitutionnelles combinées de 1958 et de 1962. A dessein, convient-il de parler de prescience gaullienne : **1958**, la restauration de l'autorité de l'Etat par un renforcement de l'Exécutif et une rationalisation du Parlement ; **1962**, la parole directement donnée au peuple pour l'élection du Président de la République, clé de voûte de l'édifice institutionnel rénové ; **1963**, un Ordre créé comme nouveau ciment de la Nation permettant de distinguer dans tous les secteurs de la société des personnalités au parcours exemplaire et offrir celui-ci en exemple digne d'être imité.

Ce volet sera développé, le 1er décembre, au Sénat, salle Clemenceau, par Hervé Gaymard, ancien Ministre, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, en sa qualité de Président de la Fondation Charles de Gaulle, à l'occasion du Colloque du 60 -ème de l'ONM (1963/2023).

Plus de 340 000 personnes ont été distinguées dans l'ONM depuis la première promotion du 24 juin 1964 qui comportait 564 décorés (518 hommes pour seulement 46 femmes) et ce, dans le cadre de 4 promotions annuelles : 2 civiles (mai et novembre) et 2 militaires (avril et novembre) en application d'un encadrement aux termes d'un décret triennal fixant strictement les contingents.

Le rapport au Président de la République devant le Conseil des Ministres de création de l'Ordre avait clairement affiché la règle : *« l'esprit de la réforme des récompenses nationales serait faussé si cette réforme n'aboutissait qu'à créer un Ordre supplémentaire. La revalorisation de la notion de décoration, en tant que marque d'honneur accordée par l'Etat, impose une limitation des effectifs des attributaires »*.

Sur ce dernier point, il est escompté que le prochain décret triennal des contingents puisse répondre aux attentes exprimées en faveur de promotions plus amples permettant d'élargir un vivier et d'assurer le renouvellement des Sections implantées dans les territoires.

La toile de fond étant plantée interrogeons-nous sur l'actualité et la permanence de valeurs dans la République que prétend incarner dans la Cité l'Ordre National du Mérite.

Le nouvel Ordre créé en 1963, avec sa Croix de couleur « *bleu de France* » à 6 branches surmontée d'une bélière de feuilles de chêne et de laurier entrecroisées, dessinée par l'artiste Max Léognary, a entendu se singulariser triplement, à savoir :

- **Donner** des exemples à la Nation c'est-à-dire des visages aux valeurs de la République ;
- **S'imposer** comme une reconnaissance de la France dans toutes ses dimensions c'est-à-dire de représenter les forces vives du pays à commencer par la parité ;

- **Témoigner** d'une diversité en érigeant l'égalité dans l'accès à l'honneur, la reconnaissance, la récompense (récompense d'une action et non d'un statut ; récompense d'un engagement et non d'une carrière).

Quoi de commun entre un chef d'entreprise et un syndicaliste, entre un MOF (Meilleur Ouvrier de France) et un élu local, entre un chercheur et un ministre des cultes, entre un sportif de haut niveau et un professionnel de santé, entre une femme impliquée dans le culturel ou l'humanitaire et un officier, entre un fonctionnaire civil et un journaliste, entre l'enseignant (de l'instituteur à l'universitaire) ou l'infirmière impliquée dans la lutte contre la Covid et le Préfet ou l'ambassadeur si ce n'est la reconnaissance, la louange pour ce qui s'appelle **SERVIR et S'ENGAGER** au service du collectif.

Car s'il s'agit d'une distinction décernée à titre individuel, sa richesse réside dans le fait qu'elle vient créer une responsabilité collective sur le plan sociétal.

L'Ordre National du Mérite puise sa force dans sa capacité à combiner tradition et modernité.

Tradition par la double caractéristique de ses racines chevaleresques médiévales et ordinales avec ses règles d'adoubement, de fonctionnement, de remise d'insignes, de délais de viduité, d'existence de grades comme sa discipline interne.

Modernité par un attachement résolu à épouser son temps et à s'ancrer sur un triptyque : *engagement/citoyenneté/valeurs républicaines*.

Cet ancrage lui confère une légitimité particulière grâce aux actions de terrain initiées par l'Association des membres de l'Ordre (l'ANMONM), créée en 1972, ayant son siège à l'Hôtel des Invalides, à Paris et présente – avec ses près de 30 000 membres – dans chacun des Départements de Métropole et d'Outre-Mer comme à l'étranger à travers ses délégations.

Engagement, par la conduite d'opérations touchant à des domaines aussi divers que la solidarité, la jeunesse, l'éducation citoyenne, le devoir mémoriel, la francophonie, la valorisation de l'exemplarité dans les actes en particulier de civisme.

Citoyenneté, au centre du triptyque. En partenariat avec les pouvoirs publics (Préfectures, Sous-Préfectures, Rectorats) , les élus territoriaux et la SMLH ou l'AMOPA, conduites d'actions pour contribuer à recimenter notre fragile Contrat social et à promouvoir les valeurs de dévouement au bien commun, au bénévolat et à l'écoute de l'autre dans la recherche de l'enrichissement du « je » par rapport «au « nous » - dimension hautement éthique et humaniste.

Valeurs républicaines, dans un contexte de tensions, de perte de référents et de boussole, la défense de notre Pacte républicain met les Ordres nationaux au premier plan comme relais, témoins, ambassadeurs et acteurs au service d'une certaine idée de ce qui fait société, Nation et fraternité.

Valeurs, principes (principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ou principes particulièrement nécessaires à notre temps), symboles républicains autant de notions-clé dans notre Etat de droit qui prennent corps et qui se retrouvent juridiquement consacrés régulièrement et avec force par le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel ; ce dernier addictant des « OVC » (objectifs de valeur constitutionnelle).

Le Président national Patrick Sandevour se plaît régulièrement à marteler : « *faut-il se résoudre à observer notre société pressée et fascinée par l'immédiateté prendre ses distances avec le bien commun et afficher comme jamais les égoïsmes qui affaiblissent ?* ». Et de répondre : « *Ce n'est pas notre tempérament, car recevoir l'ONM témoigne d'ores et déjà d'une personnalité active, d'une vie de contacts, de liens essentiels aux autres qui nous ont façonnés. Ce défi de vivre ensemble constitue notre socle d'existence* ».

La route est semée d'embûches avec des vents dominants peu favorables.

La lucidité est d'avoir conscience que l'époque a tendance à s'écarter des valeurs d'engagement collectif, de désintéressement, de dévouement à la Nation ou à la société.

A preuve, notamment la crise des vocations pour les mandats électifs de collectivités locales ou des organismes consulaires et professionnels, les taux de participation aux différentes élections, la crise du monde associatif avec un déclin significatif des effectifs et une préoccupante pyramide des âges ou encore le poids des réseaux sociaux qui n'ont de sociaux que le nom et qui trop souvent détournent des exigences de l'intérêt général, du solidaire et du jeu pour le collectif en privilégiant l'individualisme par le seul épanouissement matérialiste personnel.

Nage à contre-courant, pour autant, avec des formes nouvelles à rechercher, les Ordres nationaux - dont l'ONM - ont capacité à relever un défi.

Ils ont, en effet, pour eux :

- La légitimité de représenter la diversité de notre corps social ;
- L'implantation territoriale ;
- Le maillage de proximité ;
- La richesse de réseaux solidaires ;
- Les acquis du dépassement ;
- La foi dans les vertus de la transmission.

Loin d'être simplement porteurs de distinctions honorifiques, ils apparaissent aptes à prétendre être **phare et guide** pour élever les vocations, éclairer les aspirations et incarner les valeurs permanentes de l'esprit de la République.

En cette époque de crises protéiformes, et à l'examen de leurs objectifs et principes d'action (Congrès dont celui de Nancy de 2022 sur le thème « *ONM, source de valeurs pour la jeunesse* », Colloques dont celui du 1er décembre prochain au Sénat, Assises de la Citoyenneté dans les territoires, Rallies Citoyens, travaux, publications, chantiers, projets, implication dans les Réserves Citoyennes, accompagnement des Cadets de la République, de la Défense, de la Gendarmerie ou de la Protection Civile, du SMV ou du futur SNU...), les membres de l'ONM **restent mobilisés** pour témoigner, relayer, accompagner, agir au service d'un Pacte républicain à renforcer autour d'idéaux non à simplement décliner mais à faire vivre.

En somme, le leitmotiv « *la République au quotidien* » les anime.

La Liberté, l'Égalité et la Fraternité évidemment, mais tout autant le sens de l'engagement, la solidarité, la laïcité repensée, le vouloir vivre collectif et une République partagée des droits comme bilatéralement des devoirs.

- **Ils perçoivent** que l'enjeu d'aujourd'hui c'est de faire en sorte que notre société mette le prix qu'il faut pour mériter demain... le titre de civilisation.
- **Ils croient** aux potentialités d'une action résolue en faveur d'une citoyenneté vivante et apaisée.
- **Ils s'attachent** à démontrer que le talent, l'excellence, le sens du devoir doivent être joints à l'attention portée à la promotion des principes constitutifs de la République.
- **Ils feront** inlassablement leur cette conviction d'Albert Camus au moment où il recevait à Stockholm le Prix Nobel de littérature en décembre 1957 : « *Chaque génération se croit vouée à refaire le monde. Sa tâche est plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse* ».

Je vous remercie de votre attention pour cette communication de cadrage permettant de contribuer à venir nourrir les réflexions sur « *Un Ordre entre tradition et modernité engagé dans la Cité et la République* ».

MP CYEL (La Roche-sur-Yon), jeudi 9 novembre 2023